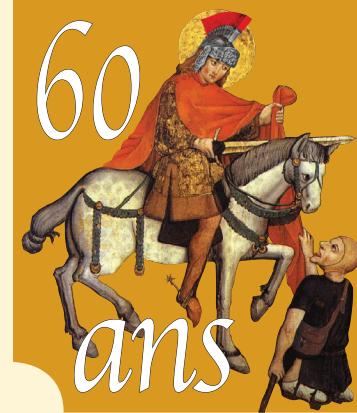


Pour le 60^{ème} anniversaire de sa création,
le Secours de France revient sur ses trois missions

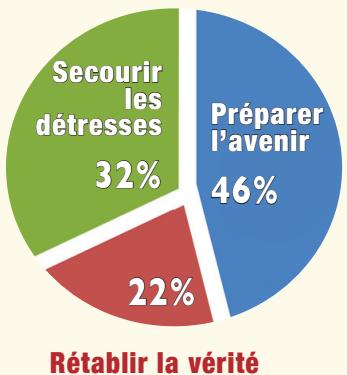
DANS CE NUMÉRO :

Secourir les détresses, mission historique du Secours de France

“Dis-moi qui tu aides, je te dirai qui tu es”
(Dom Gérard, fondateur de l'Abbaye Sainte-Madeleine du Barroux)



Répartition des actions
du Secours de France sur 10 ans



À l'occasion de son soixantième anniversaire, le Secours de France fait un “arrêt sur image” et tire un bilan de ses actions depuis 10 ans, dans l'application de ses trois missions fondamentales :

- **La lutte pour le rétablissement de la vérité** sur l'histoire récente de notre pays – en y incluant une actualité également, dans bien des cas, travestie.
- **L'engagement pour l'avenir** par l'accompagnement des jeunes de la troisième génération harkie dans la poursuite de leurs études, mais aussi l'aide aux écoles hors-contrat qui apprennent Dieu et la France à nos jeunes et le soutien à des communautés chrétiennes du Proche et du Moyen-Orient pour continuer à vivre dans leurs pays.
- **L'aide aux familles en grandes difficultés**, essentiellement issues de la communauté harkie.

Le présent numéro d'automne 2021 porte sur cet engagement historique du Secours de France, celui de ses origines, quant il s'est agi de venir en aide à “toutes les victimes de leur foi en la Patrie”, soldats révoltés et leurs familles, pieds-noirs rapatriés dans les conditions que l'on sait, Harkis rescapés de massacres et indésirables en métropole, mais aussi, par la suite, aux victimes de leur foi chrétienne, au Proche et au Moyen-Orient, notamment. Paul Lung, responsable du Service Entraide, évoque ici l'histoire et le contenu de cette mission, qui reste malheureusement d'une grande actualité.

SECOURS DE FRANCE – Comment a évolué le profil des gens “aidés” par le Secours de France, au titre de cette mission, au cours de ces 60 années d'activités du Secours de France ?

Paul Lung – C'est au lendemain du putsch des généraux, le 21 avril 1961, que cette généreuse patriote que fut Clara Lanzi réussit à fédérer un bon nombre de personnes et de personnalités, connues ou non, pour apporter une aide morale et matérielle aux familles des personnes emprisonnées, parfois laissées dans le



dénouement le plus complet. La répression s'étendant à ceux, militaires et civils, qui s'étaient engagés, souvent les armes à la main, pour la défense de l'Algérie française, l'action du Secours de France s'est naturellement élargie aux familles les plus démunies de ces “résistants”, dont plusieurs devaient payer de leur vie cet engagement. Plus tard, quand les libérations ont commencé à intervenir, l'association s'est employée à soutenir, matériellement mais aussi psychologiquement, ces hommes et ces femmes désorientés, sans emploi en vue, parfois sans attaches en métropole.

Une métropole, par ailleurs, dans son ensemble, assez hostile aux rapatriés d'Algérie, fuyant les exactions et la terreur ; il suffit de se remémorer les propos tenus, à l'époque, par le Maire de Marseille, Gaston Defferre, “qu'ils aillent se réadapter ailleurs”, pour apprécier l'état d'esprit de certains édiles à leur égard.

Mais, plus dramatique encore était le sort des supplétifs musulmans, rescapés des massacres, pour la plupart exfiltrés par leurs officiers en violation des ordres reçus

GASTON DEFFERRE :

“Que les «pieds noirs» aillent se réadapter ailleurs”



Gaston Defferre : Le gouvernement doit faire

peut reculer sous la pression, mais il ne peut pas reculer devant la nécessité de faire respecter la loi et de protéger les citoyens de ce pays sous toutes les coutures. C'est ce que nous demandons à nos amis et à nos amis politiques

Personnes que les

plus nobles et

politiques

et politiques

qui sont

politisés

et politiques

</

Mission Secourir les détresses



► et parqués dans des camps. Ce sera la grande affaire du Secours de France et elle se poursuit aujourd'hui, d'abord au bénéfice des parents, puis des enfants et, comme on a pu le lire dans notre bulletin d'été, de leurs petits-enfants. De nos jours encore, 60 % de nos aides

vont à ces familles et je pense que nos donateurs sont sensibles à cette fidélité caritative.

S. DE F. – *De nombreuses personnalités, non seulement du monde politique et, bien entendu, militaire et religieux, mais aussi de celui des arts et des lettres, nous ont ouvertement soutenus, alors que, d'une manière générale, l'opinion publique manifestait, notamment dans les urnes, sa satisfaction d'être débarrassée de l'affaire algérienne...*

P. L. – Je commencerai par les gens d'Église : un cardinal, une bonne dizaine d'évêques – mais pas Mgr Duval, ex archevêque d'Alger –, autant de chanoines, d'abbés et d'aumôniers militaires. Bien entendu, des officiers généraux et supérieurs connus, depuis les généraux Weygand, Monsabert, Valluy, du Vigier, Allard, et même des gaullistes

Quelques extraits d'appels des années soixante



Père Louis Delarue,
Pauvôneur parachutiste
(Pâques 1964) :

"Les mois qui se succèdent... ne font qu'augmenter la détresse matérielle et morale de ces malheureux... Le Secours de France, une nouvelle fois, sollicite notre générosité."



Général Maxime Weygand
(été 1964) :

"Puisque l'amnistie n'est pas venue, il nous appartiennent, par nos propres moyens, d'aider tous ceux qui continuent de souffrir parce qu'ils ont voulu défendre la plus grande France... Vous répondrez à l'appel de la Présidente du Secours de France par une souscription généreuse."



Michel de Saint Pierre
(Noël 1964) :

"Nous demandons à tous ceux de nos amis qui sont libres de répondre à l'appel de la Présidente du Secours de France par une souscription généreuse. Nous réclamons l'amnistie générale en faveur de nos détenus politiques."



Général Joseph de Monsabert
(Pâques 1965) :

"La grande campagne de Secours de France, animée par l'ardent dévouement de Madame Clara Lanzi, doit trouver auprès de tous... le concours le plus actif et la plus grande générosité."



Marcel Aymé
(Noël 1965) :

"Le Secours de France aide les prisonniers, aide leurs familles.... Que ceux qui ont la chance d'être libres, quelle que soit la couleur de leurs opinions, n'oublient pas ces hommes d'un désintéressement exemplaire et leur viennent en aide de leur mieux."



Général Jean-Étienne Valluy
(Pâques 1966) :

"Nous ne pouvons pas nous borner à leur accorder une pensée attristée. Ils ont droit à des exigences plus hautes et plus concrètes, en même temps. Aidons-les en aidant le Secours de France qui, à travers vents et marées, persévère dans son œuvre de généreuse fraternité."



Bachaga Boualem
(été 1966) :

"Je m'incline devant le Secours de France qui, inlassablement, combat pour que cesse cette injustice... C'est pourquoi, je vous demande de répondre généreusement au nouvel appel de Clara Lanzi, Présidente du Secours de France."



Jean Anouilh
(Noël 1966) :

"Pour chaque père en prison, il y a un enfant puni, dans cette prison secrète qui est l'absence du père. Pensons-y et donnons au Secours de France, dont l'inlassable et efficace dévouement saura atténuer un peu le malheur de cette nuit de joie et de ses lendemains difficiles."



Cécil Saint-Laurent
(Noël 1967) :

"C'est peu, ce que nous demande le Secours de France pour son admirable entreprise ; c'est bien peu, en échange de l'honneur d'assister ceux qui ont voulu sauver l'Histoire de France."

Citons ici également ce bel appel de la Duchesse Pozzo di Borgo (été 1967) : *"Tout a été dit à ce sujet, mais comme chrétienne et comme mère, je joins ma voix à beaucoup d'autres, plus éloquentes, pour vous demander, à la veille de vos vacances, d'aider généreusement Secours de France qui lutte pour adoucir le sort de nos frères prisonniers et de leurs familles."*





de la première heure comme le célèbre colonel Rémy. Le noyau dur des partisans d'origine se trouvera renforcé des "libérés" des prisons gaulliennes, comme le général Faure, le commandant de Saint Marc, le colonel Argoud ou de celui des "clandestins", condamnés, puis amnistiés, comme le général Gardy, le colonel Château-Jobert. Nous évoquerons les avocats engagés : Maîtres Tixier-Vignancour, Isorni, Scapini, sans oublier l'appui d'hommes politiques investis dans la cause, le Bachaga Boualem, Georges Bidault, Alain Griotteray, ainsi que de grands noms de l'aristocratie, la duchesse Pozzo di Borgo, S.A.I., le Prince Napoléon...

Mais on se souviendra surtout de ces écrivains renommés qui, au-delà de leurs prises de position publiques, apporteront le poids de leur influence pour appeler à soutenir le Secours de France : Je pense à Jean Anouih,

à Marcel Aymé, à Jacques Laurent, Gustave Thibon, Jacques Perret, Jean Raspail, Michel Déon, Thierry Maulnier, Michel de Saint Pierre, Pierre Schoendorffer et jusqu'à l'ancien secrétaire de Jean-Paul Sartre, Jean Cau...

S.D.F. – Le Secours de France a ensuite élargi son champ d'actions...

P. L. – À partir des années 1975, avec les événements du Liban, les racines chrétiennes du Secours de France ont conduit ce dernier à apporter un soutien significatif et durable à des associations charitables, en nombre limité, mais crédibles et efficaces. Avec les conflits récents au Proche et Moyen Orient, cette solidarité s'est étendue ▶

Parmi les demandes de soutien adressées aujourd'hui au Secours de France, celle d'Amar Graradji



Amar Graradji...

AMAR GRARADJI est né en grande Kabylie, en septembre 1961, d'un "papa Harki et d'une mère au foyer".

"Mon père, écrit-il, abandonné par le pays auquel il était prêt à donner sa vie, désarmé, livré de fait à la vindicte du FLN, fut emprisonné dès le 2 juillet 1962."

Le Harki KACI GRARADJI connaîtra des conditions de détention inhumaines, subira tortures et humiliations de toutes sortes. Pendant 5 ans, de Tamassit à Azazga, puis de Tizi-Ouzou à Maison-Carrée et de Berrouaghia à Ain-Sefra, il connaîtra les prisons du régime. Il ne pourra s'évader qu'en septembre 1967.

Durant toutes ces années, la famille survivra difficilement. "Les premières années furent tellement dures que ma jeune maman n'avait plus de lait pour me nourrir et les biberons n'étaient pas à notre portée..."

Rapatriée le 23 novembre 1967, la famille Graradji débarque à Marseille et est acheminée jusqu'au Centre de transit de Lastours, dans le Gard, avant d'atterrir au hameau de forestage Ginabat, dans l'Ariège où elle demeurera jusqu'en octobre 1969, puis au hameau de Pujol de Bosc (Aude) jusqu'en 1978, puis, encore, à la Bladine (Villeneuve-Minervois), pour terminer à Carcassonne. Au total, dix années de travail et d'existence dans les hameaux de forestage...

Dans ces camps, pas d'école républicaine pour les enfants. Juste quelques leçons prodiguées par des personnes sous contrat, un enseignement "inadapté à des gens dont les parents sont illétrés, perdus, traumatisés, trop dans la survie, pour pouvoir nous aider"...

À 18 ans, le jeune Amar trouve un emploi aux Ateliers Estève, à Caunes, dans le Minervois, puis à l'entreprise de ma-

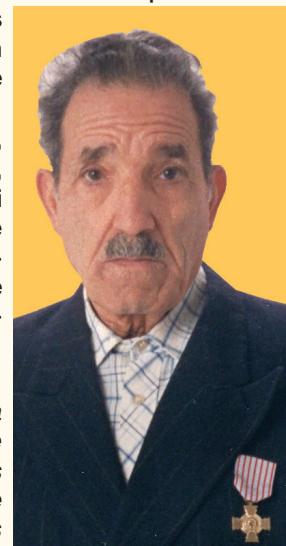
chinisme agricole Jean de Bru, qui connaît des difficultés. Alternant chômage et intérim, Amar suit des cours du soir au Centre de formation juridique de Narbonne. Il présente des concours administratifs et réussit le concours d'entrée dans la police municipale. Il travaille sur la commune de Saint-Genis-Laval dans l'agglomération Lyonnaise. Il porte l'uniforme et sert pour des missions de sécurité depuis 27 ans. En parallèle, il poursuit des études supérieures à Paris et décroche un diplôme de 3^{ème} cycle en ingénierie de la Sécurité, à l'âge de 46 ans.

Depuis dix ans, Amar vit seul, et s'occupe de ses trois enfants, encore étudiants, dont une fille qui rencontre de graves problèmes de santé. Il se trouve dans une situation matérielle difficile et s'efforce de sortir de la spirale d'endettement qu'il n'a pu éviter.

Il conclut :

"Mes parents m'ont inculqué la valeur de travail, de droiture et de courage. Il n'en reste pas moins que les choses, obtenues à la force du poignet, ne gomment ni les injustices du passé, ni l'absence d'équité sociale..."

"Ces vicissitudes de l'histoire que nous avons vécues dans notre chair, comme beaucoup de nos amis rapatriés, n'ont en rien entaché notre amour pour notre pays, la France." ■



... et son père Kaci

Bien entendu, le Secours de France n'a pas laissé sans suite cet émouvant appel d'Amar Graradji, comme il le fait depuis 60 ans pour les nombreuses demandes qui lui viennent de la communauté harkie...



Mission Secourir les détresses



► à des communautés chrétiennes de Syrie et, accessoirement d'Irak. Je rappelle que celles-ci représentaient alors 20% de la population de ces deux pays. De fait, nos interventions à cet égard ne consistent pas seulement à "secourir les détresses", mais, comme elles ont pour objectif essentiel de permettre aux chrétiens de demeurer sur les terres qui ont vu naître le christianisme, nous les attribuons plutôt à la mission "Préparer l'avenir", thème de notre bulletin d'été. Il reste que, sur le terrain, elles s'expriment par l'octroi d'aides matérielles à ces communautés largement démunies.

[Voir pages suivantes :
Diocèse d'Alep, bilan et perspectives.]

S. DEF. – Revenons aux familles, notamment de Harkis, en France. À quel type de difficultés sont-elles exposées ? Et comment y répondez-vous ?

P. L. – Le Secours de France n'a pas vocation à se substituer aux Commissions de surendettement. Notre propos est donc d'aider la personne ou les familles à franchir un mauvais cap, un accident de parcours, soudainement intervenu, une dette inattendue, les conséquences d'un divorce, tous les "coups durs", pour lesquels il n'existe pas d'autre solution qu'une aide ponctuelle, à la mesure de l'incident. En tout état de cause, nous ne finançons pas des investissements de confort.

Pour éviter "l'effet d'aubaine" ou la tentation de l'abonnement aux aides, on a institué un délai de deux ans entre les demandes, avec un butoir après la 3^{ème} aide. Cette règle ne s'applique pas aux Harkis, souvent très âgés, ni à leur veuve. Il faut savoir que les deux tiers de nos aides concernent des femmes avec enfants à charge, veuves ou abandonnées par leur compagnon.

S. DEF. – Quels sont les critères d'attribution ?

P. L. – D'abord, s'agissant des enfants de Harkis – l'immense majorité des dossiers présentés – il convient d'établir la "filiation" : fourniture d'une copie du livret militaire ou d'un témoignage incontestable de l'officier sous les ordres duquel le père a servi, ainsi que le livret de famille prouvant l'ascendance. Puis l'exposition succincte par l'éventuel bénéficiaire des difficultés rencontrées et de leurs origines, accompagnée d'un état des recettes et des dépenses, d'un avis d'imposition et de toutes pièces justificatives de ces difficultés. Au vu de ces documents, si le dossier est complet et valide, on établira une proposition de soutien qui sera soumise au Conseil d'Administration.

S. DEF. – Quelle proportion de refus ?

P. L. – Dans l'ensemble, peu de refus. Moins du tiers des dossiers initialement présentés. Mais pas mal d'abandons en cours de route : il faut parfois du temps pour réunir les pièces demandées et l'intéressé se rend parfois assez rapidement compte, au fil de sa démarche, qu'il confond opportunité financière et détresse ! Cela dit, malgré ces refus et ces

abandons, on doit noter qu'en dix ans, près de 1 200 familles ont reçu l'aide des donateurs du Secours de France au seul titre de la mission "Secourir les détresses" (donc, hors "bourses d'excellence"), soit l'instruction par les deux bénévoles du Service Entraide d'une trentaine de dossiers par mois. J'ajouterai qu'à part ces aides à la personne, le Secours de France soutient chaque année une bonne vingtaine d'associations de Harkis, de rapatriés, d'anciens combattants et d'institutions militaires et civiles dont la vocation est complémentaire à la sienne.

S. DEF. – Comment les bénéficiaires, personnes physiques ou morales, accueillent-ils cette aide ?

P. L. – En règle générale, ils remercient avec beaucoup de sincérité. Ils sont d'ailleurs amenés à le faire, devant accuser réception du virement qui leur est adressé. Ils se montrent en général profondément sensibles au fait que ces subsides ne leur sont pas versés aux termes de l'exercice d'un droit légal par un organisme public anonyme, mais par de simples particuliers qui, par ce geste, souhaitent rendre hommage aux sacrifices consentis par leurs aînés au service de la France. ■

